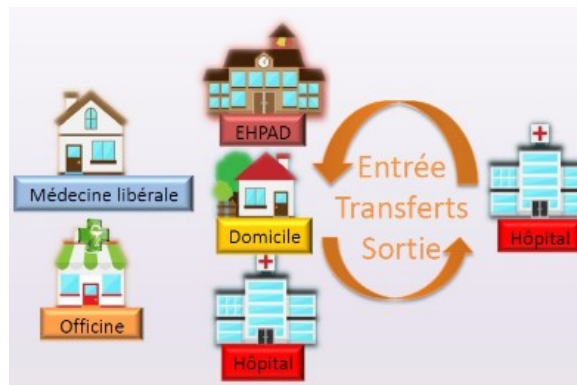


DOSSIER PHARMACEUTIQUE

Il recense les médicaments qui vous ont été délivrés, ainsi que les traitements en cours

Les médicaments figurant sur le dossier peuvent avoir été prescrits par un médecin ou avoir été achetés librement

- ⇒ Sécuriser la dispensation des médicaments (médecin, pharmacien, hôpital) en limitant les risques d'interactions médicamenteuses et les traitements redondants
- ⇒ Garantir une coordination entre les professionnels de santé
- ⇒ Favoriser l'amélioration de la couverture vaccinale



NOUS RESTONS DISPONIBLE !

CENTRE HOSPITALIER D'ORANGE

ACCUEIL HÔPITAL :

Tel : 04 90 11 22 22

Ouvert 24h/24h

CENTRE HOSPITALIER D'ORANGE

SERVICE PHARMACIE

Tel : 04 90 11 21 70

Mail : secretariat.pharmacie@ch-orange.fr

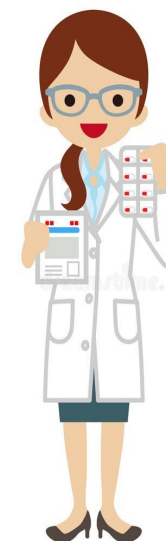
Horaires : Du lundi au vendredi

De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h



**LA CONCILIATION
DES TRAITEMENTS
MÉDICAMENTEUX
DU PATIENT**

**La conciliation médicamenteuse a pour but
de sécuriser la prise de votre traitement
à l'entrée et à la sortie de l'hôpital**



**ACTUELLEMENT
AU CH ORANGE :**

**Le Pharmacien de l'hôpital
concilie les traitements des
patients hospitalisés sur
demande médicale**



C'EST QUOI ?

C'est une « enquête » sur les médicaments que vous prenez à la maison (prescrits par un médecin ou non) pour faire le bilan avec le médecin hospitalier

POURQUOI ?

Sécurité : Réduit le risque d'erreurs médicamenteuses.

Efficacité : Assure que vous recevez les médicaments appropriés à votre état de santé.

Continuité des soins : Permet une meilleure coordination entre les différents professionnels de santé qui vous prennent en charge.

COMMENT ?

En ayant sur vous :

- ⇒ Vos dernières ordonnances en cours
- ⇒ Votre carte vitale
- ⇒ Les coordonnées de votre pharmacie habituelle
- ⇒ Vos boîtes de médicaments



A L'ENTREE :



Qui gère vos traitements

Est-ce difficile de les prendre?

Une enquête sur votre prise médicamenteuse à domicile est réalisée



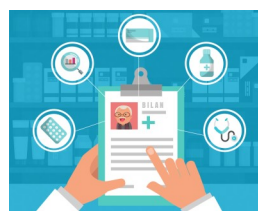
Pharmacien d'officine

Famille

Médecin traitant

Infirmière libérale

Carte vitale (dossier pharmaceutique)



Un bilan médicamenteux est transmis au médecin du service

Le pharmacien et le médecin discutent pendant l'hospitalisation des modifications de votre traitement habituel



Comment puis-je aider à la conciliation ?

Toujours penser à communiquer la **liste complète de vos médicaments** ainsi que vos **dernières ordonnances à jour** y compris celles des vos médecins spécialistes (cardiologues, ophtalmologues, oncologues...)

N'hésitez pas à donner le nom de votre **pharmacien d'officine habituel**, de votre **médecin généraliste** et celui de votre **infirmier libéral** si vous en avez un. Ces professionnels de santé pourront être contactés afin d'obtenir des précisions sur vos traitements.

Demander à votre Pharmacien de ville de faire ouvrir votre

DOSSIER PHARMACEUTIQUE

et penser à donner votre carte vitale à chaque fois que l'on vous dispense des médicaments, y compris sans ordonnance. Ces informations pourront être consultées avec votre accord lors de votre hospitalisation.